C.C.A.S. DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 6

OBJET :

Budget Primitif 2023

N° 4 / 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le 05 avril à 18h00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Solliès-Ville, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil d'Administration : 27/03/2023

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame RUSSEL Delphine, Madame COURAND Annie

Absentes excusées : Madame ADROVER Isabelle, Madame GUILLAUME-JAUVAT Martine

Mme FOUASSE Bénédicte, Adjointe déléguée aux affaires sociales et scolaires donne lecture aux membres du CCAS du budget primitif 2023.

Après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte le budget primitif 2023 qui est équilibré en section de fonctionnement à 16 000.98 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

PREFECTURE DU VAR
07 AVR. 2023
Contrôle de légalité

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Nicolas GERARDIN

MAIRIE DE SOLLIES VILLE (VAR)

MAIRIE DE SOLLIES VILLE (VAR)

Certifié exécutoire,
Compte tenu :
- de la transmission en Préfecture, le - 7 AVR. 2023
- de la publication, le 11 AVR. 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES :
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions :

Date de convocation : 27/03/2023

PREFECTURE DU VAR
07 AVR. 2023
Contrôle de légalité

MAIRIE DE SOLLIES VILLE (VAR)

Présenté par Le Le Président (1),
A Solliès-Ville, le 05/04/2023
Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Solliès-Ville, le 05/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ADROVER Isabelle	Excusée
BOLLANI Martine	Démission du 24 mars 2023
COURAND Annie	
FOUASSE Bénédicte	
FRANCESCHI Alain	
GUILLAUME JAUVAT Martine	Absente
RUSSEL Delphine	
VIVES Marie-Christine	

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Solliès-Ville, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.